

**CONVOCATION DU
CONSEIL COMMUNAL**

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et au Décret du 15 juillet 2021, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le jeudi 29 janvier 2026 à 20h00', à la maison communale, Place Communale, 6 à Anhée.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

ORDRE DU JOUR :

Première – deuxième – troisième convocation.

Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

ART.L1122-11. Le conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions et au moins dix fois par an. Lorsqu'au cours d'une année, le conseil s'est réuni moins de dix fois, durant l'année suivante, le nombre de conseillers requis pour permettre la convocation du conseil est réduit au quart des membres du conseil communal.

ART.L1122-12. Le conseil est convoqué par le collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

ART.L1122-13§1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3 ...

ART.L1122-15. Le Conseil est présidé par le Bourgmestre ou celui qui le remplace, sauf lorsqu'un président d'assemblée est désigné en vertu de l'article L1122-34, §3. Il ouvre et clôt la séance.

En séance publique :

- 1° Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 2° Arrêtés de police : ratification
- 3° Application de l'article 60 du RGCC – paiement de fournisseur : ratification
- 4° Règlement taxe sur la force motrice – exercices fiscaux 2026 à 2031 inclus : décisions
- 5° Fabrique d'église de Bioul – budget 2026 : approbation
- 6° Fabrique d'église de Sosoye – budget 2026 : approbation
- 7° Parcelle communale sise rue Coron-des-Trys à Haut-Le-Wastia : remise en adjudication publique
- 8° Occupation à titre précaire d'un local communal sis rue de la Libération à Anhée : prise de connaissance et décisions
- 9° Code du Développement Territorial – implantations commerciales soumises à permis d'urbanisme : abaissement du seuil de la surface commerciale nette à 200m²

A huis clos :

Personnel enseignant :

- 10° Admission à la pension légale : décisions
- 11° Désignations temporaires : ratification

Par le Collège,
La Directrice générale, Le Bourgmestre,
Françoise Septon. Pierre RONDIAI.

